



Association « L'Ogeuloise »

Mairie d'Ogeu-les-Bains
2, place de l'Eglise
64 680 OGEU-LES-BAINS
ogeuloise64680@gmail.com

Règlement : Trails, Marches et courses pour enfants **« L'Ogeuloise »**

L'Ogeuloise est un événement sportif et culturel, organisé par l'Association L'Ogeuloise, association loi 1901.

Cet événement comprend, cette année, deux trails, un relais, une course de 6h, une marche chronométrée, une marche famille déclinée en deux distances et une course pour enfants.

La date de la 9^{ème} édition de la course « L'Ogeuloise » est fixée au dimanche 21 septembre 2025 à partir de 6h.

Article 1 : Marche chronométrée	2
Article 2 : Trail 18 km et 10 km	2
Article 3 : Trail Relais	3
Article 4 : 6h de l'Ogeuloise by PCC	3
Article 5 : Marche Rando / Santé	4
Article 6 : Courses pour les enfants	5
Article 7 : Challenge des clubs/associations/entreprises	5
Article 8 : Conditions de participation aux courses et marche chrono	5
Article 9 : Dossard	6
Article 10 : Ethique de course	6
Article 11 : Récompenses	6
Article 12 : Modification du parcours	7
Article 13 : Assurance et abandon	7
Article 14 : Empêchement	7
Article 15 : Droit à l'image	8
Article 16 : Acceptation du règlement	8
Article 17 : Modification règlement	8
Article 18 : Anti-dopage	8
Article 19 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats)	8
Article 20 : Pertes et vols	9

Article 1 : Marche chronométrée

La **marche chronométrée** est de 10 km et emprunte le même circuit du trail de 10 km.
Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Marche	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	PPS Obligatoire	Autorisation Parentale pour les mineurs
10 km Chronométrée , 190 D+	10h15	10 €	16 ans	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 2 : Trail 18 km et 10 km

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.
Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Trail	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	PPS Obligatoire	Autorisation Parentale pour les mineurs
18 km, 350 D+	10h	18 €	18 ans	Oui	-
10 km, 190 D+	10h30	12 €	16 ans	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 3 : Trail Relais

Suite à la forte demande de l'année dernière, nous avons décidé d'ouvrir le relais aux jeunes de 14 et 15 ans. Pour respecter la réglementation de la FFA, nous avons ajusté la longueur des parcours. Ainsi, le premier relais sera de 4 km, permettant ainsi la participation des plus jeunes.

Trail	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	PPS Obligatoire	Autorisation Parentale pour les mineurs
Relais 1, 4 km, 100 D+	10h45	12 € /équipe	14 ans	Oui	Oui
Relais 2, 5,75 km, 90 D+			16 ans	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Pour le relais, le premier départ sera à la salle polyvalente et le passage de relais sera au niveau des 4 chênes à Ogeu-les-Bains qui se trouve à 1,4 km de la salle polyvalente.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 4 : 6h de l'Ogeuloise by PCC

Trail	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	PPS Obligatoire
4,75 km, 90 D+	6h	30 € solo 40 €/équipe pour duo	20 ans	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Déroulement de la course :

- Objectif : Réaliser un maximum de tours en 6 heures.

- Un tour est validé par le passage sous l'arche à la salle polyvalente.
- Gestion libre des temps d'arrêts aux ravitaillements.
- Heure de fin : 12h.
- Barrière horaire : 11h30
- Seuls les participants ayant franchi l'arche et entamé leur dernier tour avant 11h30 seront autorisés à continuer. À partir de 11h30, plus aucun coureur ne peut repartir. En cas d'égalité parfaite entre concurrents à 11h30, ces derniers se départageront lors du dernier tour par l'arrivée au scratch.

Matériel obligatoire : une frontale.

Règles spécifiques pour les duos :

- Gestion libre des relais, un concurrent peut faire par exemple 2 tours et son binôme 3 tours et ainsi de suite.
- Zone de relais définie après la ligne de chronométrage.
- Un seul coureur par équipe sur le parcours à la fois.

Ravitaillement et assistance :

- Points de ravitaillement : À côté de l'arche de passage des tours, à la salle polyvalente.
- L'assistance personnelle est autorisée uniquement dans la zone de ravitaillement. Les participants du 6h pourront y déposer leurs ravitaillements et matériels.

Article 5 : Marche Rando / Santé

La **marche Rando/Santé** est une marche non chronométrée déclinée sur deux parcours de 7,5 km (90 D+) et de 6 km (40 D+).

Le choix sera laissé aux participants sur le parcours au 3ème km de bifurquer vers le parcours de 6 km ou de 7,5 km.

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.

Marche	Heures de départ	Prix (€)	Age minimum requis	PPS	Autorisation Parentale pour les mineurs
6 km ou 7,5 km	9h15	6 €	Pas d'âge minimum	Non	Non

Cette marche est ouverte également aux résidents des foyers médico-sociaux et totalement GRATUITE pour ces derniers. Ils devront être accompagnés par un éducateur spécialisé. Pour s'inscrire, merci de contacter directement l'organisation.

Inscriptions sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h. L'inscription est confirmée lors du paiement.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course, à partir de 8h30, à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, jusqu'à 9h00. L'inscription sur place pourra être annulée et se fera uniquement sur le site Pyrénées Chrono suivant l'évolution des inscriptions.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 6 : Courses pour les enfants

Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette.
Le chronométrage est assuré par la société Pyrénées Chrono.

Courses	Heures de départ	Prix (€)	PPS Obligatoire	Autorisation Parentale
12/13 ans 2 km 20 D+	11h45	2 €	Oui	Oui

Inscriptions exclusivement sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 20 Septembre, 20h.
L'inscription est confirmée lors du paiement.

Pas de possibilité de s'inscrire le jour de la course.

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Article 7 : Challenge des clubs/associations/entreprises

Le club/association/entreprise le/la plus représenté(e) sur toutes les épreuves confondues sera récompensé par le Trophée Sport Leclerc ainsi qu'un grand panier garni.

Le trophée sera à remettre en jeu l'édition suivante.

Article 8 : Conditions de participation aux courses et marche chrono

Les courses et la marche chronométrée sont ouvertes **aux coureurs licenciés** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou licenciés d'autres fédérations agréées (ex : UFOLEP, FSGT, UNSS, UGSEL... en cours de validité à la date de la manifestation.). **Copie à joindre lors de l'inscription.**

Pour les non licenciés un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition (ou marche en compétition) datant de moins d'un an le jour de l'épreuve, ou de sa copie.

Ou, une nouvelle réglementation introduit le Parcours Prévention Santé (PPS) valable trois mois et remplace le certificat médical traditionnel. Il suffit de répondre à un questionnaire en ligne lors de l'inscription.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Cette exigence exclue les autres certificats médicaux (VTT, Tennis, vélo, raid, etc.).

Article 9 : Dossard

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains, rue Laplacette, à partir de 8h30 et jusqu'à 20 minutes avant la course.

Pour l'épreuve des « 6h de l'Ogeuloise by PCC », il sera possible de retirer le dossard la veille à la salle polyvalente d'Ogeu-les-Bains (les horaires seront communiqués sur nos réseaux sociaux quelques temps avant) ainsi que le jour J à partir de 5h.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Il est formellement interdit de céder votre dossard.

Céder le dossard à une tierce personne engage votre responsabilité juridique en cas d'accident.

Article 10 : Ethique de course

- Respect du milieu naturel : les participants s'engagent à ne jeter aucun emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement.
- De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les deux jours après la course.
- Respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respect du balisage : les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.
- Tout coureur ne respectant pas ces points sera disqualifié.
- Porter assistance à tout concurrent blessé ou en difficulté.

Article 11 : Récompenses

Seront récompensés :

Épreuve	Récompensés
Trail 18 km	3 premiers hommes et 3 premières femmes
	1er Junior homme et femme
	1er Ogeulois ou Ogeuloise
Trail 10 km	3 premiers hommes et 3 premières femmes
	1er Junior et Cadet homme et femme
	1er Ogeulois et Ogeuloise
6h de l'Ogeuloise by PCC	3 premiers hommes et 3 premières femmes
	Premier binôme homme et femme
	Premier binôme mixte
	1er Ogeulois et Ogeuloise
	Premier binôme Ogeulois(e)
	Tous les finishers des 6h
Marche chronométrée 10 km	3 premiers hommes et 3 premières femmes
	1er Ogeulois et Ogeuloise
Relais	Premier binôme homme
	Premier binôme femme
	Premier binôme mixte
	Premier binôme Ogeulois(e)
Courses enfants	3 premiers garçons et 3 premières filles

Article 12 : Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions de terrain ou de météo l'exigent.

Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

Les organisateurs se réservent le droit de repousser l'heure ou la date du départ de la course en fonction des conditions météorologiques qui peuvent rendre le parcours dangereux.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve sans préavis sans que les inscrits puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscriptions.

Article 13 : Assurance et abandon

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée en préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs ou de ravitaillement.

IL DOIT IMPERATIVEMENT LE SIGNALER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course.

Toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée que les autres coureurs (ravitaillement...) et, le cas échéant pourra bénéficier d'un raccompagnement au départ.

Toutes blessures, même minimes, devront être signalées à l'arrivée.

Article 14 : Empêchement

Le coût de l'inscription est entièrement remboursable avant le 1er septembre 2025 sur simple demande et sans justificatif.

Après cette date, et compte tenu des frais qu'engendre une telle organisation, les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, **excepté justificatif délivré par un médecin.**

Article 15 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires des prochaines éditions.

Article 16 : Acceptation du règlement

La signature du bulletin d'inscription ou l'inscription en ligne, vaut acceptation du règlement.
La participation à la manifestation sportive « L'Ogeuloise » vaut l'acceptation du présent règlement.

Article 17 : Modification règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

Article 18 : Anti-dopage

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 19 : Infos pratiques (médical, ravitaillements, sanitaires, résultats)

Informations :

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter :

- Pyrénées Chrono (contact@pyreneeschrono.fr)
- Vincent LAGRAVE, Responsable de course, 06 47 77 37 36
- Laura PEYRESAUBES, Vice responsable, 07 82 25 47 59
- Ou par courriel à ogeuloise64680@gmail.com

Médical : Un poste fixe de secours avec médecins et secouristes mobiles est prévu sur la zone de départ et d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complète la couverture médicale.

Ravitaillements :

Les participants devront prévoir un gobelet pour les ravitaillements, car il n'y aura pas de gobelet ou de verre fourni par l'organisation.

Epreuves	Nombre Ravitaillement sur le parcours	Ravitaillement d'arrivée
Trail 18 km	3	Oui
Trail 10 km	2	Oui
Trail relais 2*5 km	1er relais : ravitaillement au passage de relais 2ème relais : 1	Oui
6h de l'Ogeuloise by PCC	Ravitaillement à chaque tour à la salle polyvalente	Oui
Marche Chrono 10 km	2	Oui
Marche Rando 7,5 km	2	Oui
Marche Santé 6 km	1	Oui
Courses pour les enfants	0	Oui

Sanitaires :

Des vestiaires non gardés et douches sont mis à la disposition des **participants** sur le site du départ/d'arrivée. Pour les hommes, les douches au stade de rugby d'Ogeu seront mises à disposition.

Résultats :

Les classements seront affichés au fur et à mesure des sur un panneau dans la zone d'arrivée.

Nombre de participants :

Le nombre de participants aux marches n'est pas limité. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 20 : Pertes et vols

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.